LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES À ORLÉANS

Mode d'emploi d'une rentrée réussie !



Les grands principes de la réforme

La réforme des rythmes scolaires vise à organiser l'enseignement en maternelle et en élémentaire sur 9 demi-journées par semaine, incluant le mercredi ou le samedi, par dérogation.
Le nombre d'heures de classe ne change pas, il est toujours de 24 heures par semaine, en revanche, la journée d'enseignement est de 5h30 et la demi-journée de 3h30 maximum.
Ce nouveau rythme implique l'ajout de 3 heures de classe une matinée par semaine ce qui réduit par conséquence les autres journées de 45 minutes. Le transfert et l'organisation de ces 45 minutes quotidiennes en temps périscolaire est à la charge des communes.

Comment s'est organisée la concertation à Orléans ?

Pendant plusieurs mois, la mairie d'Orléans a réalisé une concertation avec les directeurs des 67 écoles publiques, les représentants élus des parents d'élèves, les conseils d'écoles et les fédérations de parents d'élèves.
En juin 2013, un questionnaire* a également été distribué à l'ensemble des parents d'élèves. Avec plus de 50% de participation, il a permis d'adapter le nouvel emploi du temps au plus près des attentes des familles.
Ainsi, les principaux changements résident dans l'introduction du mercredi matin travaillé - plébiscité par 78% des parents ayant répondu au questionnaire - et par la fin du temps scolaire à 15h45 les autres jours de la semaine.

Concrètement à Orléans...



Cette réforme concerne 396 classes et 9396 élèves des écoles publiques d'Orléans.
La mairie d'Orléans a travaillé sur un nouveau projet dont la priorité est l'épanouissement de l'enfant.
La journée commence par l'entrée en classe de tous les élèves à 8h30, la pause méridienne a lieu de 11h30 à 13h30, puis retour en classe jusqu'à 15h45.
Le lundi, mardi et jeudi, de 15h45 à 16h45, des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) gratuites sont proposées par la Mairie.
L'accueil périscolaire du soir (facturé selon le quotient familial CAF) prend le relai de 16h45 à 18h, une Aide au Travail Personnel (ATP) gratuite jusqu'au quotient familial « G » est également proposée aux élèves dans ce même créneau.
Le vendredi, un accueil périscolaire ou une Aide au Travail Personnel (ATP) sont mis en place de 15h45 à 18h.
Concernant le mercredi matin, un accueil périscolaire est organisé de 7h30 à 8h30 et de 11h30 à 12h30 afin de laisser le temps aux parents de venir rechercher leurs enfants.

** A retrouver sur www.orleans.fr*

Semaine type d'un écolier orléanais



Créneaux encadrés par la mairie d'Orléans
Créneaux encadrés par l'Éducation Nationale

L'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), des activités périscolaires et des accueils de loisirs

Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

De 15h45 à 16h45 le lundi, mardi et jeudi

Environ 500 intervenants qualifiés sont mobilisés afin de proposer des activités de qualité.
En maternelle, les activités calmes sont privilégiées, elles sont encadrées par des ATSEM, des enseignants et des animateurs vacataires.
En élémentaire, les élèves bénéficient d'activités éducatives thématiques (artistiques, culturelles et sportives), encadrées par des enseignants, des membres d'associations ou des intervenants spécialisés.

Exemples de TAP

- La « guerre des maths », Lire et Faire lire, ateliers de lecture, contes et d'écriture.
- Anglais ludique à l'oral.
- Ateliers culinaires.
- Projets et activités en lien avec le développement durable, jardinage et environnement.
- Sports (hand-ball, football, arts martiaux, basket...), yoga.
- Musique (ateliers musicaux, chorale...).
- Théâtre (expression corporelle, improvisations...).
- Danse.
- Arts plastiques.
- Club coup de pouce clé.
- Ludothèque.
- Radiodiffusion (production d'émission de radio).
- Ateliers scientifiques ludiques.

Accueil périscolaire du soir

De 16h45 à 18h le lundi, mardi et jeudi
De 15h45 à 18h ou de 17h15 à 18h le vendredi

- **En maternelle :** accueil périscolaire par des animateurs vacataires.
- **En élémentaire :** Aide au Travail Personnel (ATP) prise en charge par des enseignants, des animateurs vacataires ou accueil périscolaire (garderie).

Accueils de loisirs

Le mercredi de 11h30 à 18h

Cette année, la mairie d'Orléans a augmenté le nombre de places dans les accueils de loisirs, il passe de 520 à 792 places, soit une augmentation de 52,3 %.
En maternelle, les enfants sont acheminés en bus au départ de chaque école vers les accueils de loisirs les moins éloignés et en élémentaire, les enfants sont acheminés en bus au départ de chaque école vers les centres de loisirs permanents. Les centres de loisirs permanents fonctionnent à la fois les mercredis et pendant les vacances contrairement aux écoles qui deviennent des Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) seulement les mercredis après-midi.
Tous les enfants déjeunent dans un centre avant d'entamer leur après-midi de loisirs et sont ramenés le soir, soit dans leur école, soit dans une école voisine du centre.
Le choix du centre de loisirs fréquenté est déterminé en fonction des circuits de bus pré établis, à proximité de l'école de l'enfant.

DIC Orléans 2014 - Graphisme & illustrations : www.carolab.com

